

Objet : Dénonciation du partenariat avec Morges Région Tourisme

Monsieur Le Président,
Mesdames et Messieurs Les Conseiller(ère)s,

Dans sa séance du mois de juin 2016, le Conseil a approuvé le préavis no 01/16 « Création d'une Maison du Tourisme à la gare de Bière ».

Ce préavis venait en complément à l'adhésion à l'Association Régionale Touristique dans le district de Morges, gérée depuis par l'ARCAM (Association Régionale Cossonay-Aubonne-Morges). Il précisait la création d'une « Maison du Tourisme » dans les locaux de la gare de Bière, et incluait une cotisation annuelle de la Commune de Bière à hauteur de CHF 17.00 par habitant, (soit actuellement environ CHF 30000.00 par année) et offrait de surcroît à la Commune un poste permanent au comité directeur de Morges Région Tourisme.

Après 8 ans, un bilan s'avère nécessaire, et il nous fait apparaître les points suivants :

- Le préavis initial présentait les avantages que notre Commune possédait, et possède toujours, sans que la création de cette structure ne soit nécessaire. Il laissait entendre l'éventuelle subsistance d'un guichet de vente de billets de train qui n'était pas fonctionnel, ni surtout rentable pour les MBC (Transports de la région Morges Bière Cossonay SA), en créant ainsi une façade de diversification par le biais du tourisme.
- L'utilisation de la Maison du Tourisme se fait, encore aujourd'hui, pour sa grande majorité, à des fins purement ferroviaires (demandes d'horaires, d'achat de billets) et sans lien avec du tourisme local.
- L'association Morges Région Tourisme (MRT), en plus des frais de personnel (une personne étant à temps partiel employée sur le site), paie un loyer aux MBC pour l'utilisation de ce local.
- La présence d'un représentant de la Municipalité de Bière au comité directeur de Morges Région Tourisme est inutile, les projets portés par cette association étant situés essentiellement sur le bas du district. Pour rappel, ce CODIR (Comité directeur) inclut actuellement la présence d'un représentant des vins de la région de Morges, un représentant des hôteliers de Morges, un représentant de l'huilerie de Sévery, un représentant de la région de Cossonay - La Sarraz, un représentant des MBC, un représentant du BAM Saveurs, un représentant de l'ARCAM, un représentant du monde politique, et 2 représentants des communes ayant une maison du tourisme sur son territoire, soit Morges et Bière.
- Le tourisme ne marque pas, dans notre localité, un essor qui pourrait justifier la structure actuelle, ni le coût qu'elle engendre.
- Notre Commune cotise par ailleurs, et en parallèle au Parc Jura Vaudois (environ CHF 8000.00 par année), et au fond touristique géré par l'ARCAM, (soit environ CHF 5000.00 par année). Ces deux cotisations ne sont pas, ou ne peuvent pas être remises en question, mais présentent, à nos yeux, et pour notre Commune, une redondance certaine avec les cotisations dues à Morges Région Tourisme.

Au vu de ce qui précède, votre Municipalité, soucieuse de ses responsabilités et des finances communales, en toute objectivité, a jugé que la participation de notre Commune n'était non seulement pas nécessaire, mais parfaitement incongrue. Elle vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers(ères) de nous autoriser à prendre les dispositions nécessaires afin de quitter cette association dans les délais légaux, soit 6 mois avant la fin d'une année civile.

LE CONSEIL COMMUNAL DE BIERE

- vu le préavis municipal no 04/24 du 13 mai 2024 ;
- entendu le rapport de la commission chargée de l'étude du projet ;
- attendu que l'objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les démarches nécessaires afin de rompre le partenariat avec Morges Région Tourisme

Approuvé par la Municipalité de Bière lors de sa séance du 17 mai 2024.

En vous remerciant de votre prochaine décision, nous vous prions de croire, Monsieur Le Président, Mesdames et Messieurs Les Conseiller(ère)s, à l'assurance de notre parfaite considération.

Au nom de la Municipalité de la Commune de Bière

Le Syndic :

Le Secrétaire :

Michel Dénéreaz

Pascal Cloux

- Annexes :
- * Préavis no 01/14 du 14.01.14 – Adhésion à l'Association Régionale Touristique Réorganisation du tourisme dans le district de Morges
 - * Préavis no 01/16 du 09.05.16 - Création d'une « Maison du Tourisme » à la gare de Bière

Bière, le 13 mai 2024.